

Compte rendu de la séance du 25 avril 2022

Présents : Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO (arrivé à 18h40), Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Ely ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT.

Absent : Jean-Marc AURES.

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28 mars 2022

Approuvé à l'unanimité

2) Compte rendu des diverses réunions

- SICTOM : Compte rendu fait par Nicole TEISSIER
- Contrats territoriaux : Compte rendu fait par Alain ARGILIER. Le département propose d'accorder 105 000 € de subvention pour la rénovation de la mairie
- SIVU de la Can de l'Hospitalet : Compte rendu fait par Alain ARGILIER
- Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes : Compte rendu fait par Alain ARGILIER

3) Indemnité minorée au 2ème adjoint

M. MAURIN Grégory, 2ème adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de revoir à la baisse son indemnité. Après discussion, le conseil décide de diminuer de moitié son indemnité.

Vote 9 voix POUR

4) Inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le courrier de la Présidente du Conseil Départemental lui demandant d'émettre son avis sur l'inscription de sentiers au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) qui intègre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et de délibérer sur l'inscription des chemins ruraux concernés.

Le sentier concerné est le chemin de Broussous.

Vote 9 voix POUR

5) Chemin communal desservant le hameau de Cavalade

Grégory MAURIN fait un compte rendu du dossier. Les futurs occupants de Cavalade désirent que le chemin communal inscrit au cadastre, qui a été dévié depuis des décennies, soit réhabilité tel qu'il est inscrit au cadastre. Ils prennent en charge les frais de géomètre.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Ils souhaitent également acquérir un chemin rural pour pouvoir aménager leur cour. Ce chemin ne dessert aucune autre propriété que la leur. Le conseil municipal décide de vendre ce chemin. L'offre de vente de la commune va comprendre les frais d'indemnité du commissaire-enquêteur, les frais notariaux, le prix de vente au m².

Un courrier leur sera adressé dans ce sens.

Vote 10 voix POUR

6) Indemnités kilométriques et prise en charge des repas pour les agents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération pour le remboursement des frais kilométriques date de 2018 et qu'il est nécessaire de revaloriser ces indemnités suite

à l'arrêté du 14 mars 2022 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues au décret n° 2006-781 du 03/07/2006.

Catégories	€/km
5 CV et moins	0.32 €
6 CV et 7 CV	0.41 €
8 Cv et plus	0.45 €

Le remboursement d'un repas par jour sera de **15 €**.

Vote 10 voix POUR

7) Acquisition de matériel informatique pour la bibliothèque

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la bibliothèque de Vébron va être classée en BM3 et qu'il est donc nécessaire d'acquérir du matériel informatique : ordinateur, imprimante, douchette. Le montant de cette acquisition informatique est de 1051 € HT.

Une demande de subvention à hauteur de 50% va être déposée auprès du Conseil Départemental.

Vote 10 voix POUR

8) Agence Postale Communale

Suite à la venue de la directrice des Agences Postales Communales de Lozère à Vébron, des grilles de protection vont être installées aux 2 portes d'entrée. La Poste prend en charge à 100% ces travaux

9) Terrain de boules

Les joueurs de boules estivaux souhaitent un aménagement du terrain.

Après renseignements pris et devis établis, le montant des matériaux s'élève à 1600 €, plus le temps de travail des agents communaux.

Après discussion, le conseil municipal décide par 9 voix CONTRE et 1 voix POUR de ne pas aménager la place des marronniers en terrain de boules.

Le conseil municipal propose un jet de sable de qualité supérieure pour un montant maximum de 300 €. (Vote 10 voix POUR)

10) Compte rendu de la réunion avec Constructel pour la fibre optique à Salgas.

M. le Maire fait part de sa rencontre avec un responsable de la société Constructel. Un poteau pour la fibre sera installé pour que les habitants du haut de Salgas puissent avoir accès à la fibre.

11) Compte rendu de la réunion avec l'APV concernant le Pont du Moulin d'Astier

Le pont est en très mauvais état, il peut s'effondrer à tout moment. Lors de cette réunion sur site, trois possibilités de rénovation ont été proposées.

La traversée du pont doit être interdite très rapidement dès ce printemps.

Une déviation du sentier de randonnée doit être mise en place avec l'office du Tourisme.

L'APV doit demander des devis à différentes entreprises spécialisées dans ce domaine.

Sylvestre VINCENT propose de fermer les deux accès du pont pour sécuriser avec des grilles de chantier.

M. le Maire fait visionner un petit film pour voir l'ampleur des dégradations et la dangerosité du pont

12) Cimetière : Pierres tombales

Un devis va être demandé à Fédric DELFORTRIE et à Kévin MEYNADIER pour l'enlèvement des pierres tombales du cimetière protestant

13) Route de Villeneuve : La réfection du mur de soutènement a été faite par l'entreprise S&B

14) Chemin de l'Hospitalet

Un rendez-vous avec des agents de l'Agence d'attractivité touristique de Florac aura lieu le 13 mai prochain pour envisager les divers scénariis pour arranger le départ de ce chemin.

Vote 10 voix POUR

15) Questions diverses

- Problème de l'herbe à couper dans les hameaux : certains conseillers municipaux proposent leur aide aux agents techniques

Séance levée à 19h45

Vu le Maire